

IFPS de TULLE  
CENTRE HOSPITALIER  
Cœur de Corrèze  
IFMEM

# FORMATION MANIPULATEUR D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE

## DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SELECTION

Candidats relevant de  
la formation professionnelle continue (FPC)



**Le dossier d'inscription est à adresser :**

**Soit par voie postale à l'adresse suivante :**

**IFMEM – 18, rue du 9 juin 1944 – 19000 TULLE**

**Soit dans la mesure du possible, de déposer votre dossier à l'institut**  
(au secrétariat ou dans la boîte aux lettres située devant l'institut)

**Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite sera refusé.**

---

## TEXTES REGLEMENTAIRES

---

Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat de pédicure podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical et portant dispositions diverses.

---

## PERSONNES CONCERNEES

---

Conformément à l'article 12, « peuvent être admis dans les formations conduisant aux diplômes d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale (...) les candidats relevant de la formation professionnelle continue et **justifiant d'une durée minimale de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date limite de dépôt des candidatures.** »

---

## NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES

---

L'IFMEM de Tulle dispose de 5 places pour les candidats FPC pour cette année universitaire 2025-2026.

---

## DOSSIER DE CANDIDATURE

---

Le dossier doit être composé des éléments suivants :

1. La copie d'une pièce d'identité recto/verso, de votre passeport ou titre de séjour en cours de validité ;
2. Le(s) diplôme(s) détenu(s) ;
3. Les ou l'attestation(s) employeur(s) et/ou les justificatifs d'une durée minimale de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale ;
4. Un curriculum vitae ;
5. Une lettre de motivation mettant en avant le projet professionnel (parcours, motivations, expériences...) ;
6. La fiche d'inscription dûment complétée et signée ;
7. Les conditions de prise en charge financière envisagées ;
8. Tous les justificatifs que vous jugeriez utiles aux fins de l'appréciation de votre dossier ;
9. Les droits d'inscription s'élèvent à 110 € pour l'année 2025.

**Conformément à l'article 11, l'admission définitive sera subordonnée à la production :**

· **un certificat médical établi par un médecin agréé :**

- \* attestant l'absence de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession
- \* attestant de l'absence de contre-indication à l'utilisation d'appareils d'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM)
- \* attestant que l'état oculaire du candidat est compatible avec l'exercice de la profession mentionnant la numération globulaire et formule sanguine

· **un certificat médical de vaccination conforme aux normes en vigueur pour les professionnels de santé :**

L'étudiant doit être vacciné contre :

- \* La diphtérie
- \* Le tétanos
- \* La poliomyélite
- \* L'hépatite B (\*)

Ce certificat doit également préciser si la **vaccination par le BCG** a été effectuée.

Il doit également être mentionné le résultat d'un test tuberculique de moins de 3 mois.

**Selon** le calendrier vaccinal en vigueur, pour les étudiants et professionnels de santé, il est par ailleurs recommandé d'être immunisé contre **la COVID-19, la coqueluche, la rougeole, la rubéole et les oreillons (ROR), la varicelle et la grippe saisonnière.**

---

## CRITERES DE SELECTION

---

L'étude du dossier constitue l'épreuve de sélection.

Les attendus et critères nationaux de la formation :

<b>MANIPULATEUR D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE</b>	
Attendus nationaux	Critères nationaux pris en compte
Intérêt pour les sciences, l'évolution scientifique et technologique, le domaine de la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissances dans le champ scientifique et technologique (physique-chimie biologie, physiologie, mathématiques)</li> <li>- Connaissances dans le domaine sanitaire et social</li> <li>- Représentation du métier et du soin</li> <li>- Intérêt et usages des outils et ressources numériques</li> </ul>
Compétences relationnelles et communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aptitude à l'attention, l'écoute et l'empathie</li> <li>- Aptitude à collaborer et travailler en équipe</li> <li>- Capacités à communiquer et intégrer des groupes</li> <li>- Sens de l'intérêt collectif</li> </ul>
Compétences à la démarche scientifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aptitude au raisonnement scientifique, logique</li> <li>- Aptitude à la recherche, mobilisation et mise en lien des informations</li> <li>- Capacité d'étonnement, sens critique et discernement, créativité</li> </ul>
Maitrise d'expression	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise du français à l'écrit comme à l'oral</li> <li>- Aptitude à communiquer en langue étrangère (notamment anglais)</li> </ul>
Compétences organisationnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rigueur, assiduité, persévérance</li> <li>- Respect des engagements, autonomie</li> <li>- Aptitude organisationnelle et dextérité</li> </ul>

---

## RESULTATS DE LA SELECTION

---

Après délibération du jury de sélection, une liste principale des candidats admis et une liste complémentaire seront affichées à l'IFMEM et sur le site internet. La liste complémentaire est destinée à venir alimenter la liste principale au fur et à mesure des éventuels désistements. Chaque candidat est également informé personnellement par courrier des résultats qu'il a obtenus à l'épreuve d'admission.

Les candidats admis disposent d'un délai maximum de 10 jours ouvrables pour confirmer leur entrée à l'IFMEM. En l'absence de confirmation, leur place est proposée au 1er candidat classé en rang utile sur la liste complémentaire.

---

### **VALIDITE DE LA SELECTION**

---

En cas de maladie, d'accident ou, si l'étudiant apporte la preuve de tout autre événement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report exceptionnel peut être accordé par le directeur de l'institut de formation.

---

### **COÛT DE LA FORMATION**

---

Les candidats admis et ayant confirmé leur décision d'intégrer l'IFMEM à la rentrée de septembre 2025 devront s'engager à faire les démarches auprès de leur employeur ou d'un organisme financeur (OPCO) ou à défaut d'acquitter les frais relatifs à leur formation. Ces frais font l'objet d'une convention de formation signée entre le futur étudiant et le CH de Tulle (Hôpitaux de Corrèze) organisme gestionnaire de l'IFMEM. A titre indicatif, les frais de formation s'élèvent à 8000 euros.

---

### **CALENDRIER**

---

**DATE INITIALE DE DEPOT DE DOSSIER**

**LUNDI 17 FEVRIER 2025 à partir de 14 h**

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS**

**DIMANCHE 13 AVRIL 2025** (Cachet de la poste faisant foi)

**AFFICHAGE DES RESULTATS**

**LUNDI 5 MAI 2025 – 14 HEURES**

**CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION**

**16 MAI 2025** (cachet de la poste faisant foi)

---

## DOSSIER INSCRIPTION

---

Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue

*Toutes les photocopies doivent être faites en format A4*

### CADRE RESERVE A L'INSTITUT

N° DU DOSSIER : .....

DATE DE RECEPTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION :

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

Cases  
réservées à  
l'institut – ne  
pas cocher  
merci

- Fiche d'inscription (ci-jointe) ;
- La copie d'une pièce d'identité recto/verso, de votre passeport ou titre de séjour en cours de validité ;
- Le(s) diplôme(s) détenu(s) ;
- Les ou l'attestation(s) employeur(s) et/ou les justificatifs d'une durée minimale de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale (En cas de travail à temps partiel, le préciser sur les certificats de travail) ;
- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation ;
- Chèque d'un montant de 110 euros à l'ordre du Trésor Public ;
- Les conditions de prise en charge financière envisagées ;
- Tous les justificatifs que vous jugeriez utiles aux fins de l'appréciation de votre dossier.

### TOUT DOSSIER INCOMPLET A LA DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS NE SERA PAS RETENU

*Les informations mentionnées dans ce document font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont indispensables à la prise en compte de votre candidature. Elles pourront être transmises à toutes personnes ou organismes participant au déroulement des épreuves de sélection. Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, chaque candidat(e) bénéficie du droit d'accès et de rectification au dossier informatique le concernant. Ces droits peuvent être exercés à tout moment auprès de l'IFSI d'inscription. Par ailleurs, vos nom et prénom pourront être diffusés sur l'Internet. Vous pouvez vous y opposer à tout moment.*

